

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 815

20 avril 2010

SOMMAIRE

4m Lux S.A.	39113	Information Technology Masters Interna- tional S.A.	39080
Airin S.A.	39085	Institut Lisa Tsipkin, S.A.	39114
Alysa Finance Holding S.A.	39091	International Business Real Estate SA	39097
Alysa Finance Holding S.A.-SPF	39091	Investment Building Corporation S.A. ...	39096
Andreapolsky Refinery AG	39083	Kebel Invest S.à r.l.	39111
Antipinsky Refinery AG	39082	La Souris Verte S.à r.l.	39083
Areca Services S.A.	39085	Lime Invest & Co. S.C.A.	39106
Aumas S.A.	39074	LT Holdings S.A.	39113
Baccarat Hotels & Residences Global Li- censing (Lux), S.à r.l.	39079	Luxmob S.à r.l.	39117
BP Investments S.à r.l.	39079	Monmirin S.A.	39113
Capitance S.à r.l.	39078	Multispace S.à r.l.	39087
Centennial S.à r.l.	39077	Nafoora Holding S.A.	39096
Cermides S.à r.l.	39078	NAMPAK Healthcare Luxembourg S.A.	39086
Chartinvest S.A.	39112	Nealux S.A.	39075
CLS Luxembourg S.à r.l.	39095	New Luxis S.A.	39074
Corefield S.à r.l.	39078	NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.	39098
CS Services	39111	Opera Holdings S.à r.l.	39106
DLM International	39088	Panorive S.A.	39088
EBC, European Business Consulting S.à r.l.	39075	Patio Properties S.A.	39097
Ech Finco S.à r.l.	39085	Paul UK Partners S.A.	39097
Elbroes S.à r.l.	39077	Phoenicia S.A.	39096
Electricité du Grand Duché de Luxem- bourg S.A.	39086	Pilates for Golf S.à r.l.	39106
Elicem	39077	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.	39087
Equity Trust Holdings S.à r.l.	39117	QNB International Holdings Limited	39079
Europaring 5 S. à r. l.	39106	Quick Delivery S.à r.l.	39117
EURX Whittington House Investment S.à r.l.	39074	Sisen International S.A.	39086
Faston S.A., SPF	39107	Valencia Investments S.à r.l.	39096
Grove Holdings 2	39091	Villa SB 2 S.à r.l.	39088
Hermalux S.à r.l.	39095	W2007 Parallel Calvino S.à r.l.	39089
		Zoe Asset Luxembourg	39087

New Luxis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.662.

Extrait des Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil d'Administration que:

Monsieur Roland Medawar, demeurant au 138, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg a été élu Président du Conseil d'Administration avec effet au 3 mars 2010,

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

New Luxis S.A.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010037388/20.

(100036255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

EURX Whittington House Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.621.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 31 août 2009 que:

- le mandat de Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, RCS B 67.895, en sa qualité de réviseur d'entreprises prend fin ce jour avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037335/13.

(100036180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Aumas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.055.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2010 que:

i) AUSTIN EQUITIES SA société de droit de Panama, immatriculée au Registre Mercantil de Panama sous le matricule 553050, ayant son siège à Panama City, Republic of Panama, Arango Orillac Building, East 54th Street, a été élu commissaire en remplacement de Mayfair Trust S à r l démissionnaire.

Et que

ii) Monsieur Riccardo Moraldi, expert comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966 et demeurant à L-1510 Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie, Monsieur Andrea De Maria, employé privé né à Tricase (Italie), le 1^{er} août 1975 et demeurant à L-1510 Luxembourg, 40 avenue de la Faïencerie ainsi que Monsieur Massimo Franceschetto, administrateur de sociétés, né à Bologna (Italie) le 07 septembre 1955 demeurant à (Italie) 40139 Bologna, Via dei Pini 29, ont été élus administrateurs en remplacement de Madame Graziella Batazzi, Madame Tiziana Caraffini et de Monsieur Gabrio Caraffini.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037350/21.

(100036439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Nealux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 63, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.830.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert SCHUMAN
Notaire

Référence de publication: 2010037613/11.

(100036471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

EBC, European Business Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 82.530.

L'an deux mille dix, le deux mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l." avec siège social à L-1617 Luxembourg, 66, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1195 du 19 décembre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 82.530.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alphonse WEBER, retraité, demeurant à L-6833 Biwer, 9, Neie Wee, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam FEYDER, expert-comptable et fiscal, demeurant à L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elisabeth WEBER, expert-comptable et fiscal, épouse de Monsieur Luc SCHMALEN, demeurant à L-6148 Junglinster, 1, rue Joseph Probst.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Acceptation de cession de parts sociales en date du 31 décembre 2009.
2. Acceptation de la démission du gérant et nomination de nouveaux gérants.
3. Cessions de parts sociales.
4. Modifications statutaires.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale constate qu'en date du 31 décembre 2009, Monsieur Jean-Claude HOEFLER, expert-comptable, demeurant à F-67500 Haguenau, 1, impasse du Lin, a cédé la totalité de ses parts sociales, soit cent (100) parts sociales, à Monsieur Alphonse WEBER, prénommé.

L'assemblée générale constate qu'à la même date Monsieur Jean-Claude HOEFLER, prénommé, en sa qualité de gérant de la société, a déclaré accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, la cession de parts sociales, ci-dessus mentionnée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale déclare accepter la démission avec effet au 31 décembre 2009 de Monsieur Jean-Claude HOEFLER, prénommé, de ses fonctions de gérant de la société, et déclare lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement aux fonctions de gérantes pour une durée indéterminée:

- Madame Elisabeth SCHMALEN-WEBER, prénommée,
- Madame Myriam FEYDER, prénommée.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacune des gérantes.

Troisième résolution:

Monsieur Alphonse WEBER, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes:

- à Madame Elisabeth SCHMALEN-WEBER, prénommée, ici présente et ce acceptant, soixante-dix (70) parts sociales de la société à responsabilité limitée "EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance;

- à Madame Myriam FEYDER, prénommée, ici présente et ce acceptant, dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée "EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance;

- à Madame Sylvie FASSBENDER, conseil comptable et fiscal, épouse de Monsieur Marco DELLERE, demeurant à L-6212 Consdorf, 48, route d'Echternach, ici présente et ce acceptant, dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée "EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu de la cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance;

- à Monsieur Paul KRIES, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 3A, rue Principale, ici présent et ce acceptant, dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée "EBC, EUROPEAN BUSINESS CONSULTING S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

Quatrième résolution:

Madame Elisabeth SCHMALEN-WEBER et Madame Myriam FEYDER, prénommées, agissant en leur qualité de gérantes de la société déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil, les cessions de parts sociales, prémentionnées.

Cinquième résolution:

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Elisabeth SCHMALEN-WEBER, expert-comptable et fiscal, demeurant à L-6148 Junglinster, 1, rue Joseph Probst, soixante-dix parts sociales	70
2.- Madame Myriam FEYDER, expert-comptable et fiscal, demeurant à L-5811 Fentange, 93, rue de Bettembourg, dix parts sociales	10
3.- Madame Sylvie DELLERE-FASSBENDER, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-6212 Consdorf, 48, route d'Echternach, dix parts sociales	10
4.- Monsieur Paul KRIES, conseil comptable et fiscal, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 3A, rue Principale, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales.	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèce, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société comme il en a été certifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Weber, M. Feyder, E. Weber, S. Fassbender, P. Kries, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 mars 2010. Relation: LAC / 2010 / 10317. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037499/108.

(100036470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Elicem, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 148.396.

Extract of the resolutions taken by the way of circular letter dated January 7th, 2010

- The Board appoints Mr Christophe Laguerre (professionally residing at 115, rue du Kiem - L-8030 Strassen - Luxembourg) as director of the Company, effective as of 14 December 2009, until the Annual General Shareholder Meeting that will take place in 2015.

Extrait des résolutions prises par voie de circulaire et datées au 7 janvier 2010

- Le conseil nomme Monsieur Christophe Laguerre (résidant professionnellement au 115, rue du Kiem - L-8030 Strassen - Luxembourg) comme administrateur de la société, à partir du 14 décembre 2009 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui aura lieu en 2015.

Pour ELICEM

Référence de publication: 2010037340/16.

(100036160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Elbroes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 302.750,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 110.525.

EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037341/17.

(100036525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Centennial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.649,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 147.839.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'actionnaire et du gérant de catégorie A, à savoir Sylvain Laur a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante:

Sylvain Laur, 26 Jenner Street, Little Bay, NSW 2036, Australie.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010037343/16.

(100036590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Corefield S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.046.225,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.141.

—
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037345/17.

(100036524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Cermides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.837.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.162.

—
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveid, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037346/17.

(100036523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Capitance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.139.750,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.143.

—
EXTRAIT

En date du 19 février 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Mademoiselle Meike Lakerveld, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} février 2010.

- Monsieur Giovanni La Forgia, avec adresse professionnelle au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} février 2010.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Giovanni La Forgia

Référence de publication: 2010037347/17.

(100036522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

BP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.462.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037348/13.

(100036886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Baccarat Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.376.

Par résolution signée en date du 9 mars 2010, l'associé unique a décidé de nommer Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Franck Hebrard dont le mandat a pris fin le 14 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010037349/13.

(100036887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

QNB International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.073.575,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.895.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 février 2010 que Monsieur Ahmed Al-Sayed a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 25 janvier 2010.

A compter du 25 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est donc composé de:

- M. Dazi Mehdi, gérant,
- M. Sheikh Amad Bin Jabor Bin Jassim Al Thani, gérant,
- M. Ali Shareef Al Emadi, président du conseil de gérance,
- M. John Rawlings, gérant,
- M. Ali Ahmed Al-Kuwari, gérant,
- M. Martin Charles Say, gérant,
- M. Anthony Paul Trew, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour QNB International Holdings Limited

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010037384/25.

(100036243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Information Technology Masters International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 18.407,28.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 62.133.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of February.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BMC Software European Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Harbour Place, 4th floor 103 South Church Street Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the register of the Cayman Islands under number 301118 (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Mr. Romain Sabatier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 5th 2010 in Houston.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of Information Technology Masters International S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 87, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number N° 62133, incorporated by a deed of Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg) on 8 December 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 181 page 8668 on 26 March 1998 (the "Company").

The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To transfer the registered office of the Company from L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise, Grand Duchy of Luxembourg, to L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, Grand Duchy of Luxembourg.

2. To amend article 2 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.

3. To remove Chapter IV, article 12: supervision (surveillance) of the Company's Articles of Incorporation.

4. To revoke Interaudit S.à r.l. from its position as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, with immediate effect.

5. To appoint Mr. Robby van der Sande born in Zaandam (the Netherlands) on 28 January 1966 and professionally residing at Boeing Avenue 245, 1119 PD, Schiphol-Rijk, the Netherlands as statutory auditor (commissaire aux comptes) with immediate effect.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-7224 Walferdange, 87, rue de l'Eglise, Grand Duchy of Luxembourg, to L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith be read as follows:

Art. 2. Paragraph 1. "The registered office is set at Luxembourg-City. It can be transferred outside the municipality of Luxembourg city by a resolution of the board of directors".

39081

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to remove Chapter IV, article 12: supervision (surveillance) of the Company's Articles of Incorporation.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to revoke Interaudit S.à r.l. from its position as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company with immediate effect.

Fifth resolution

2. The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Robby VAN DER SANDE born in Zaandam (the "Netherlands") on 28 January 1966 and professionally residing at Boeing Avenue 245, 1119 PD, Schiphol-Rijk, Pays-Bas as statutory auditor (commissaire aux comptes) with immediate effect for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version and that on the request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huit février.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BMC Software European Holding, une société constituée d'après les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Harbour Place, 4th floor, 103 South Church Street, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 301118 (l'"Actionnaire Unique");

ici représentée par Me Romain Sabatier, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2010 à Houston;

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique actionnaire de Information Technology Masters International S.A., une société anonyme constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 87, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62133 constituée par acte de Me Jean Seckler, notaire demeurant à Junglinster, (Grand Duché de Luxembourg) le 8 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 page 8668 le 26 mars 1998 (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 87, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange, Grand Duché de Luxembourg, au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

2. Modification de l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter la résolution prise ci-dessus.

3. Suppression du Titre IV paragraphe 12 (surveillance) des statuts de la Société.

4. Révocation de Interaudit S.à r.l. de ses fonctions de commissaires aux comptes de la Société avec effet immédiat.

5. Nomination de M. Robby VAN DER SANDE né à Zaandam (Pays-Bas) le 28 janvier 1966 et demeurant professionnellement à Boeing Avenue 245, 1119 PD, Schiphol-Rijk, Pays-Bas aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

6. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de transférer le siège social de la Société du 87, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange, Grand Duché de Luxembourg, to 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution adoptée ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Paragraphe 1. "Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration".

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide de supprimer le Titre IV paragraphe 12 (surveillance) des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de révoquer Interaudit S.à r.l. de ses fonctions de commissaires aux comptes de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer M. Robby van der Sande né Zaandam (Pays-Bas) le 28 janvier 1966 et demeurant professionnellement à Boeing Avenue 245, 1119 PD, Schiphol-Rijk, Pays-Bas aux fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale de la société en 2012.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. SABATIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2010. Relation: LAC/2010/7425. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 22 février 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010037503/132.

(100036402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Antipinsky Refinery AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.869.

Der Alleinaktionär der Gesellschaft hat am 9. März 2010 unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zur Kenntnisnahme des Rücktrittes von Herrn Atanas Borissov ZAFIROV von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 9. März 2010;

2. Bestellung von Herrn Roman FAIZOV, Geschäftsmann, geboren am 18. Juni 1983 in Genf (Schweiz), wohnhaft in 20, route des Miguettes, CH-1073 Savigny, Vaud (Suisse), als neues Verwaltungsratsmitglied mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2013, welche in Verbindung mit der Jahresbilanz für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2012 endet, steht, gehalten wird;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 12. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010037351/16.

(100036844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Andreapolsky Refinery AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.871.

Der Alleinaktionär der Gesellschaft hat am 9. März 2010 unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zur Kenntnisnahme des Rücktrittes von Herrn Atanas Borissov ZAFIROV von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 9. März 2010;

2. Bestellung von Herrn Roman FAIZOV, Geschäftsmann, geboren am 18. Juni 1983 in Genf (Schweiz), wohnhaft in 20, route des Miguettes, CH-1073 Savigny, Vaud (Suisse), als neues Verwaltungsratsmitglied mit Mandatsdauer bis zur nächsten Ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2013, welche in Verbindung mit der Jaliressbilanz für das Geschäftsjahr, welches am 31. Dezember 2012 endet, steht, gehalten wird;

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. März 2010.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010037352/16.

(100036848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

La Souris Verte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.799.

—
STATUTS

L'an deux raille dix, le douze mars.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Valérie WITZ, employée privée, demeurant à F-57070 Vany, 30 rue Notre Dame, ici représentée par Madame Brigitte JOU, consultant, demeurant professionnellement à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14 rue Xavier Bresseur, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2010,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Madame Marie-Madeleine ROUY, employée privée, demeurant à F-57070 Vany, 7 rue des Marronniers, ici représentée par Madame Brigitte JOU, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 2010,

Lesquelles comparantes représentées comme il vient d'être dit, déclarent vouloir constituer entre elles une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "LA SOURIS VERTE S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'exploitation d'un commerce (achat et vente) de vêtements, de chaussures, de maroquinerie, de jouets et accessoires pour enfants ainsi que tous autres articles s'y rapportant directement ou indirectement;

- La création, l'acquisition, la prise en location, gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;

- La location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essai et usage promotionnel;

- La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires;

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT CINQUANTE (150) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.-Madame Valérie WITZ, préqualifiée,	50 parts
2.-Madame Marie-Madeleine ROUY, préqualifiée,	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS(EUR 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (900.-€).

Assemblée générale extraordinaire:

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante unique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Valérie WITZ, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4181 Esch-sur-Alzette, 11 avenue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jou; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2010. Relation: EAC/ 2010/ 2984. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur , (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010038248/92.

(100037561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Airin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.720.

Il est porté à la connaissance du public que TRIMAR LUXEMBOURG a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 14 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010037353/13.

(100036559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Areca Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 143.315.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la Société en date du 9 mars 2010

1. Le mandat des administrateurs de la Société est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Son NGUYEN, demeurant 25, Ch. de la Colline, CH-1093 La Conversion, administrateur et président du conseil d'administration,
- Monsieur Ernesto PRADO COTA, demeurant 25, Mühlebachstrasse, CH-8008 Zurich, administrateur.

2. Le mandat de OPTIO Expert-Comptable et Fiscal Sàrl, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel 57, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, commissaire aux comptes de la Société, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010037354/18.

(100036680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 2 Juillet 2009:

A démissionné du Conseil de Gérance avec effet au 2 Juillet 2009

- Mme Brooking Mary, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période indéterminée

- M. Hemmen Aloyse, Administrateur, 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg
- M. Spahni André, Administrateur, 56, Grätzlistrasse, CH-8152, Opfikon
- M. Ketterer Reto, Administrateur, 42D, Etzelstrasse, CH-8820, Wädenswil

Sont réélus au Conseil de Gérance pour une période indéterminée

- Mme. Camilleri Sarah, Gérant, 33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg
- Mme. Merz Gabriele, Gérant, 16, Theatinerstrasse, D-80333, München
- M. Gifford Mark, Gérant, 21, Lombard Street, GB-EC3V 9AH, Londres

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Fineo S.à r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Imwinkelried Michaela / Martin Rausch
Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010037407/23.

(100036334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Sisen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.232.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 janvier 2010, que:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Gilles MARCHAND, de son poste d'administrateur délégué.

Est élu en remplacement de Monsieur Gilles MARCHAND:

- Monsieur Frédéric DA ROCHA ALVES, directeur de sociétés, demeurant au 11, rue de la Bourgogne, F-95430 Auvers-sur-Oise (F) qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010037359/16.

(100036818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Electricité du Grand Duché de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 16, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 102.381.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 février 2010

Madame RENAUDIN Marie-France, née le 17 avril 1950 à Verdun, France, demeurant à F-54260 Longuyon, Rue Mazelle, 14, est nommée administrateur-délégué à la gestion journalière.

Le mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière de Madame RENAUDIN Marie-France prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2010037336/14.

(100036675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

NAMPAK Healthcare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.353.

—
Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 16. Februar 2010

Aus der jährlichen Gesellschafterversammlung vom 16. Februar 2010 ergehen folgende Beschlüsse:

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Leon Taviansky und Herr Olivier Vincent Antille werden verlängert und enden mit der Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

- Die Firmierung des Rechnungskommissars Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l., mit Sitz in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, lautet G.T. Experts Comptables S.à r.l. Das Mandat als Rechnungskommissar wird verlängert bis zur Jahreshauptversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. März 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2010037365/19.

(100036433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Zoe Asset Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.410.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre 2009

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer:

Monsieur Matazaemonkazuhide NAKANO, domicilié au 10, Kitasuehiro-cho, J-475-0852 Handashi, président du conseil,

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

U n mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010037389/19.

(100036263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Multispace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 32-34, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 8.888.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un changement d'adresse que l'adresse professionnelle du gérant de la société, Monsieur Patrick NEUMAN, né le 29 avril 1964 à Luxembourg, est à L-2227 Luxembourg, 32-34, avenue de la Porte-Neuve.

Pour extrait conforme

Me Patrick Serres

Notaire

Référence de publication: 2010037366/13.

(100036606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle le 4 mars 2010

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Paul Helminger, demeurant au 55, Rue Michel Rodange, L - 2430 Luxembourg, Président;

Alex Sulkowski, demeurant professionnellement au 1B Heienhaff, L - 1736 Senningerberg, Vice Président

Francesco Tanzi, demeurant au 17, Via Col di Lana, I - 20052 Monza (Italie), administrateur;

Jorge Daniel Luzzi, demeurant au 2/A Via Lavizzari - CH 6900 Lugano (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes

Ernst & Young, 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010037378/22.

(100036271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Villa SB 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.184.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 22 février 2010:

1. Démission de Monsieur Wim Rits de ses fonctions de Gérant de la Société, démission prenant effet le 15 février 2010.

2. Election de nouveau Gérant pour une durée indéterminée à partir du 15 février 2010:

- Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin, France, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Villa SB 2 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010037441/19.

(100036249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Panorive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.322.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10.03.2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 10.03.2010 que:

- Monsieur Flavio MARZONA, né le 09.08.1971 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L - 2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2015

Certifié sincère et conforme
POUR LA SOCIETE
Signatures

Référence de publication: 2010037393/15.

(100036273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

DLM International, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.135.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2010

1. La démission de Monsieur Jean-François DETAILLE est actée avec effet au 24 février 2010.

2. Monsieur Philippe STOCK, employé privé, né le 10 septembre 1960 à Gosselies, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est coopté en tant qu'Administrateur. Il terminera le mandat de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 24 février 2010.

Certifié sincère et conforme
DLM INTERNATIONAL S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010037418/18.

(100036417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

W2007 Parallel Calvino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.712.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of February,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

Maître Stanislas BUNETEL, attorney-at-law, professionally residing at 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH Parallel Advisors, L.L.C. 2007, by virtue of a proxy given under private seal on February 17, 2010, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

1. W2007 Parallel Calvino S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 130 712 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on June 20, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2070 of September 22, 2007.

2. The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided in one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one cent euro (EUR 0.01) each.

3. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

6. In its capacity as liquidator, Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are enclosed to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

7. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

8. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, with immediate effect.

9. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is not need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

10. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

11. Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

12. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, 9-11, Grand-Rue L-1661 Luxembourg.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above-mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

Follows the French version

L'an deux mille dix, le dix-huit février.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

A COMPARU:

Maître Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, un "limited partnership" constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculée auprès du "Secretary of State of Delaware" sous le numéro d'immatriculation 4247844, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son "general partner" WH Parallel Advisors, L.L.C. 2007, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 février 2010, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que W2007 Parallel Calvino S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 712 (ci-après nommée la Société), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 2070 au 22 septembre 2007.

2. Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

3. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 avec effet immédiat.

9. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le liquidateur de la Société. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, Whitehall Parallel

Global Real Estate Limited Partnership 2007 décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

10. Que décharge est donnée par Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

11. Que Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007, préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

12. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

En conséquence, le comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire de lui donner acte des déclarations ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010 LAC /2010/9095. Reçu soixante-quinze euros, 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerber, le 8 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010037511/129.

(100036678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Résolutions prises par l'associé unique en date du 25 février 2010

- La démission de Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg est acceptée.

- La société Findi S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée comme nouveau gérant de classe 2. Son mandat est illimité.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour GROVE HOLDINGS 2

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010037419/18.

(100036418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Alysa Finance Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Alysa Finance Holding S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 37.102.

L'an deux mille dix, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ALYSA FINANCE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37102, constitué suivant acte notarié en date du 11 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 431 du 14 novembre 1991. Les

statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 14 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1259 du 29 août 2002.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 18 décembre 2009 n'a pas pu délibérer valablement pour défaut de quorum et a dû être reconvoquée à la présente date.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en ALYSA FINANCE HOLDING S.A.-SPF.

- Augmentation du capital social à concurrence de trois millions neuf cent dix-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 3.919.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trois millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 3.950.000.-) sans émission d'actions nouvelles et par incorporation au capital d'une partie des bénéfices reportés de la Société.

- Refonte complète des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent de la Société sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur, le notaire soussigné ainsi que les mandataires restera annexée au présent d'acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur".

IV.- L'avis de convocation a été publié:

1. au Mémorial, en date du 23 décembre 2009 et du 11 janvier 2010;
2. au Luxemburger Wort en date du 23 décembre 2009 et du 12 janvier 2010;
3. au Letzebuenger Journal en date du 23 décembre 2009 et du 12 janvier 2010.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions en émission, une (1) action est présente ou représentée à la présente assemblée.

VI.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle que constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "ALYSA FINANCE HOLDING S.A.-SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois millions neuf cent dix-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 3.919.013,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à trois millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 3.950.000.-) sans émission d'actions nouvelles et par incorporation au capital d'une partie des bénéfices reportés de la Société à due concurrence de trois millions neuf cent dix-neuf mille treize euros trente et un cents (EUR 3.919.013,31).

La preuve de l'existence desdits bénéfices reportés de la Société a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables, qui resteront annexés aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "ALYSA FINANCE HOLDING S.A.-SPF".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à trois millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 3.950.000.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,

- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée

de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du président, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de novembre à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} février 2010. Relation EAC/2010/1299. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038307/198.

(100037263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Hermalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.035.589,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.813.

—
EXTRAIT

En date du 10 mars 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 12 janvier 2010.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Anders Lindbergh

Référence de publication: 2010037422/14.

(100036434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

CLS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.700.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.163.

—
EXTRAIT

En date du 10 Mars 2010, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- La démission de Monsieur Bart Zech en tant que gérant est acceptée avec effet au 12 janvier 2010.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Pour extrait conforme

Philippe Alexis

Référence de publication: 2010037423/14.

(100036435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.212.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.633.

Déposé antérieurement le 08/03/2010, réf. L100033823.04

- Veuillez noter que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant est avec effet au 12 janvier 2010.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010037424/13.

(100036443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Investment Building Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.981.

Démission du poste d'administrateur délégué et d'administrateur de l'entreprise

Je soussigné Mr Megharbi Christophe né le 08/10/1968 à Paris 14^{ème}, France, demeurant actuellement au 8, rue Jean Baptiste Nothomb, L-2232 Luxembourg, souhaite démissionner du poste d'administrateur délégué ainsi que du poste d'administrateur de la société Investment Building Corporation S.A dont le siège sociale se situe au 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg. RCS Luxembourg B 105.981

Le 12 mars 2010.

MEGHARBI Christophe.

Référence de publication: 2010037432/13.

(100036783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Nafoora Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.290.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 02 décembre 2009, que:

Les mandats, en qualité d'Administrateurs de la société de:

- Mr Hans-Ulrich HUGLI, né le 04 mai 1950 à Meikirch (Suisse), demeurant au 56, Grand-rue, L 1660 Luxembourg
 - Mme Viviane LEURIN, née le 06 avril 1955 à Saint Trond (Belgique), demeurant au 56, Grand rue, L-1660 Luxembourg
- Ne sont pas renouvelés.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010037426/17.

(100036647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Phoenicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 73.902.

Société constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 21 décembre 1999.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 05/03/2010 réunie au siège social

Première Résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer en son sein Monsieur Dominique PHILIPPE, domicilié professionnellement 63-65, rue de Merl - L 2146 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Cette résolution est prise à l'unanimité des voix des membres présents.

Signature
Administrateur

Référence de publication: 2010037428/16.

(100036679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Paul UK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 101.318.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2009

Lors de cette assemblée, il a été décidé

- De révoquer HOLDER INTERNATIONAL S.A. (PAUL INTERNATIONAL S.A.) de ses fonctions d'administrateur de classe B;

- De nommer aux fonctions d'administrateur de classe B, Paul Suisse S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social au 2, rue St Léger, CH-1205 Genève, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0199003-1 représentée par Monsieur Maxime HOLDER, né le 21/08/1969 à Lille (59) demeurant professionnellement 344, avenue de la Marne, F-59700 Marcq en Baroeul qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme
DELAFLORENNE
Comptable, un mandataire
Signature

Référence de publication: 2010038149/21.

(100036990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

International Business Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 148.082.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du Conseil d'Administration du 25.02.2010

Le Conseil d'Administration élit pour nouvel administrateur en remplacement de Monsieur KRIER Steve demeurant à 12, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES pour une durée de trois (3) ans:

Monsieur SAKSIDA Ernest demeurant à 2, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES.

Le nouvel conseil d'administration est composé comme suit:

SAKSIDA Ernest

2, route de Filsdorf, 5671 ALTWIES; administrateur unique

Luxembourg, le 25.02.2010.

Pour copie conforme
Signature

Référence de publication: 2010037429/17.

(100036693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Patio Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.779.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037923/10.

(100037502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.361.200,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

In the year two thousand and ten, the fourth day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

WPPIH 2001, Inc., a company organized and existing under the laws of Delaware, United States of America, having its registered address at 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under number 3096915 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.436 (the Company). The Company was incorporated on 6 June 2003 pursuant to a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 818 of 6 August 2003. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 17 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N°267 of 8 February 2010.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the 694,448 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices.

2. Complete restatement of the articles of association of the Company it being understood that as part of such restatement the corporate object of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures."

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth, in their fully restated version, read as follows:

"Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and to group companies, any assistance including assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

The Company may borrow from companies in which the Company has a direct or indirect shareholding and/or from group companies and proceed to the private issue of bonds and debentures

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office of the Company may be transferred within the limits of the municipality of its registered office by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Share capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 17,361,200 (seventeen million three hundred sixty one thousand two hundred euro), represented by 694,448 (six hundred ninety-four thousand four hundred forty-eight) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Vis-a-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 6. Transfer of shares. If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Chapter III. - Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, telex or by any other suitable telecommunication means.

Art. 10. Representation - Authorised signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the scope of competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholders of the Company (the Secretary).

The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholders, and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholders and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholders

Art. 13. General meetings of shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the board of managers (or the sole manager as the case may be) prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 19. Liquidation. Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to Legal Provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

WPPIH 2001, Inc., une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 874 Walker Road, Suite C, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 3096915 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.436 (la Société). La Société a été constituée le 6 juin 2003 suivant un acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 818 du 6 août 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 17 Décembre 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 267 du 8 février 2010.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 694.448 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Refonte intégrale des statuts de la Société, étant entendu que dans le cadre de cette refonte, l'objet social de la Société sera modifié pour avoir, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

"La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature."

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version refondue, la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entre-

prise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou à des sociétés de son groupe et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social de la Société peut être transférée dans les limites de la commune de son siège social par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 17.361.200 (dix-sept millions trois cent soixante et un mille deux cents euro), représenté par 694.448 (six cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent quarante-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 5. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales. S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

Titre III. - Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté en cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent communiquer mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies, télex ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Titre IV. - Secrétaire

Art. 12. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Titre V. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un

document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance (ou le gérant unique le cas échéant) prépare les comptes annuels de la Société (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexés aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de faire payer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Titre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2010. LAC/2010/10525. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé) Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037471/428.

(100036431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Europaring 5 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.741.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Europaring 5 S.à r.l.

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010037452/16.

(100036469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Opera Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 132.941.

Ayant constaté et accepté la démission présentée par M. Wim Rits avec effet au 15 février 2010, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en remplacement comme gérant de la Société:

- M. Martinus Cornelis Johannes Meijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Opera Holdings S.à r.l.

Marcus Jacobus Dijkerman / Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010037454/16.

(100036481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Pilates for Golf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 15, rue M.L. Schrobilgen.

R.C.S. Luxembourg B 137.689.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010037730/10.

(100036612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Lime Invest & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 101.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037863/10.

(100037011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Faston S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 51.486.

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FASTON HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51486, (ci-après la "Société"), constituée originairement sous la dénomination sociale de "QWACK MONTAGNE S.A.", suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 461 du 16 septembre 1995,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 223 du 27 mars 2001, contenant notamment l'adoption de la dénomination sociale actuelle; et
- en date du 5 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1433 du 21 décembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert SEEN, consultant financier, demeurant à Larochette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en "FASTON S.A., SPF".

3. Adaptation et refonte complète des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en "FASTON S.A., SPF".

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

STATUTS

Titre préliminaire - Définitions

"Loi": signifie les dispositions légales de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures;

"Loi SPF": signifie les dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");

"Statuts": signifie les statuts de la Société.

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FASTON S.A., SPF" (ci-après la "Société"), ayant la qualité de société de gestion de patrimoine familial au sens de la loi SPF.

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi à Larochette, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une

inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - SEEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, 2 mars 2010. Relation GRE/2010/701. Reçu soixante quinze euros 75 EUR.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037479/248.

(100036657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Kebel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. GOFFINET

Gérant

Référence de publication: 2010037935/11.

(100037132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

CS Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 148.316.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du poste de gérant avec effet immédiat. Luxembourg, le 23 février 2010. Eyal GRUMBERG.

Référence de publication: 2010037431/9.

(100036732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Chartinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.859.

L'an deux mil dix, le trois mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CHARTINVEST S.A.", ayant son siège social à 24, rue St Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.859, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1268 du 2 septembre 2002, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 380 du 14 février 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie SALIN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu. Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000.- EUR) à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000.- EUR) par l'émission de VINGT MILLE (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par PARFININDUS S.à r.l., l'autre actionnaire renonçant à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000.- EUR) à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000.- EUR) par l'émission de VINGT MILLE (20.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, est intervenue aux présentes:

PARFININDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St Mathieu,

Ici représentée par Frederik ROB, prénommé,

En vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle société déclare souscrire les vingt mille (20.000) actions nouvelles.

Les vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que le montant total de DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à trois millions cinq cent mille euros (3.500.000,- EUR) représenté par trente-cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.700.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. PIVAS, S. SALIN, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2010. Relation: LAC/2010/10738. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010037495/74.

(100036780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

LT Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.573.

Les comptes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LT HOLDINGS S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010037724/12.

(100036482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

4m Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK, FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010037725/12.

(100036479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Monmirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.743.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mars 2010.

Référence de publication: 2010037856/10.

(100037578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.

Institut Lisa Tsipkin, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 142.612.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of February.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INSTITUT LISA TSIPKIN, S.A., a company limited by shares (société anonyme) having its registered office in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 142612, incorporated by deed of the undersigned notary, on October 22, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on November 10, 2008 number 2734 (the "Company").

The meeting is presided by scrutineer Mrs Sylvie Lexa, companies' director, residing professionally in L-2633 Senningerberg, 6A route de Treves.

Who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Lexa, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To extend the social object of the Company in order to include the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds, to act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights, as well as the finance of parties' researches and developments of any kind in order to hold the intellectual property rights issued from these researches and developments.

- To subsequently amend article 4 of the Company's articles of incorporation to which a new paragraph is inserted immediately after the first paragraph and which shall be read as follows: "Art. 4. (new additional paragraph) The further purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights. The Company may also finance third parties' researches and developments of any kind in order to hold the intellectual property rights issued from these researches and developments."

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to extend the social object of the Company in order to include the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds, to act as licensor or licensee, to carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights, as well as the finance of parties' researches and developments of any kind in order to hold the intellectual property rights issued from these researches and developments.

Second resolution

The general meeting of the shareholders decides to amend subsequently Article 4 of the Company's articles of incorporation to which a new paragraph is inserted immediately after the first paragraph.

The Article 4 of the Company's articles of incorporation shall be read as follows:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The further purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights. The Company may also finance third parties' researches and developments of any kind in order to hold the intellectual property rights issued from these researches and developments.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control or the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300).

Declaration

The undersigned notary has drawn the attention of the attorney in fact of the shareholders represented to the fact that prior to any commercial activities of the Company, the said Company has to obtain a trading permit in connection with the additional object, which is specially acknowledged by the said person.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour de février.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „INSTITUT LISA TSIPKIN, S.A.", avec siège social au 22 rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142 612, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 22 octobre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 10 novembre 2008 numéro 2734 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L - 2633 Senningerberg, 6A route de Trèves,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Elargissement de l'objet social de la Société aux fins d'inclure l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes, d'agir comme concédant de licence ou licenciée, la mise en œuvre de toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle ainsi que le financement de recherches

et développements de toute sorte, par des tiers, en vue de détenir les droits de propriété intellectuelle provenant de ces recherches et développements.

2. Modification en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe immédiatement après le premier paragraphe et qui aura la teneur suivante: "Art. 4 (nouveau paragraphe additionnel) La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société peut aussi financer des recherches et développements de toute sorte, par des tiers, en vue de détenir les droits de propriété intellectuelle provenant de ces recherches et développements."

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la Société aux fins d'inclure l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes, d'agir comme concédant de licence ou licenciée, la mise en oeuvre de toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle ainsi que le financement de recherches et développements de toute sorte, par des tiers, en vue de détenir les droits de propriété intellectuelle provenant de ces recherches et développements.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier en conséquence de l'article 4 des statuts de la Société en insérant un nouveau paragraphe immédiatement après le premier paragraphe.

L'article 4 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société peut aussi financer des recherches et développements de toute sorte, par des tiers, en vue de détenir les droits de propriété intellectuelle provenant de ces recherches et développements.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1300,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le mandataire des actionnaires représentés au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par ladite personne.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 mars 2010. LAC / 2010 / 9070. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010039076/193.

(100038819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.730.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Suite à la cession de 127 actions classe A intervenue en date du 9 juin 2008 et à la cession de 94 actions classe A intervenue en date du 26 août 2009 entre Halifax EES Trustees International Limited et Candover (Trustees) Limited, il résulte que:

- Halifax EES Trustees International Limited avec siège social à 22, Grenville Street, ST Helier, Jersey JE4 8 PX, Channels Islands et immatriculée sous le numéro 18478 auprès du Company's Register détient 21 actions classe A de la Société.

- Candover (Trustees) Limited avec siège social à 20 Old Bailey, GB-EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 01740547 auprès du Companies House détient 3.923 actions classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Holdings S.à r.l.

Nicholas Hayes

Gérant

Référence de publication: 2010037461/19.

(100036546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2010.

Luxmob S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Quick Delivery S.à r.l.)

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.413.

In the year two thousand and ten.

On the nineteenth of February.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of QUICK DELIVERY S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg number B114413, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, dated on 29th December 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 937 of 12th May 2006, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Modification of the company's purpose to give it the following wording:

"The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may also use its funds to invest in real estate and may carry out any commercial, industrial or financial operation which the Company may deem directly or indirectly useful to the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks."

2.- Amendment of article 2 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

3.- Modification of the name of the company into LUXMOB S.à r.l..

4.- Amendment of article 4 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

The meeting decides to modify the company's purpose and to amend as a consequence article 2 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may also use its funds to invest in real estate and may carry out any commercial, industrial or financial operation which the Company may deem directly or indirectly useful to the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor

of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks."

Second resolution

The meeting decides to modify the name of the company into LUXMOB S.à r.l. and subsequently amends article 4 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 4. Name.** The company will have the name of LUXMOB S.à r.l."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred and twenty-five thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte:

L'an deux mille dix, le dix-neuf février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée QUICK DELIVERY S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B114413, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 937 du 12 mai 2006, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra également utiliser ses fonds dans l'investissement de biens immobiliers et faire toute opération commerciale, industrielle ou financière que la société jugera, directement ou indirectement, utile à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à

toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques."

2.- Modification afférente de l'article 2 des statuts.

3.- Modification de la dénomination de la société en LUXMOB S.à r.l..

4.- Modification afférente à l'article 4 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société pourra également utiliser ses fonds dans l'investissement de biens immobiliers et faire toute opération commerciale, industrielle ou financière que la société jugera, directement ou indirectement, utile à l'accomplissement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LUXMOB S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination LUXMOB S.à r.l.."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cent vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2010. Relation GRE/2010/713. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 12 mars 2010.

Référence de publication: 2010038317/172.

(100037589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2010.